

—
—
1842

au quatrieme degré, j'ai Réçu leur
consentement mutuel et leur ai donné
la bénédiction nuptiale dans l'Eglise né
En présence de jeanbaptiste bouderot
et autres témoins qui ont déclaré ne
savoir signer C. Potier
luc Boudrau Josephle blanc Goudot
curé

Jean
Baptiste
LeBlanc
et
Charlotte
Amireau

l'an mil huit cents quarante deus
le douse jeanvier jeanbaptiste le
blanc d'une part, et charlotte
amiriaux de la paroisse St pierre
d'autre part de qui nous avons
publié les bans aux prône detrois
messes paroissiales comme il est
préscrit par le St coneil de trante
sans qu'il sesoit trouvé aucun
Empaichement après les avoir
dispensés d'un double Emapichement
de consanguinité, un au troisieme
dégré de consanguinité, et l'autre
au quatrieme j'ai comme curé des
deux parties Réçu leur consentme
mutuel, et leur ai donné la Bénédic
nuptiale dans léglise de cette paroisse
En presence; d'enselme leblanc, d'ange
et toussin amimiraus qui ont sign
Jean Baptiste LeBlanc Goudot
Ange Amiro curé
Silvain potie